

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MANDAT. JUDIC. A LA PROTECTION DES MAJEURS													
Nature de l'activité (1)		50 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)												AA	98 737	100,05 %	
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)												AB	47	0,05 %
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)												AC		
	4		Montant net des recettes												AD	98 690	100,00 %
	5		Produits financiers (4)												AE	4	
	6		Gains divers (5)												AF	76	0,08 %
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)												AG	98 771	100,08 %
	3		8 Achats (6)												BA	26	0,03 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)												BB	7 079	7,17 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC	3 495	3,54 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée												BD		
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale												JY	304	0,31 %
	13		Autres impôts												BS	923	0,94 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible												BV	3 227	3,27 %
	15		Loyer et charges locatives												BF	2 787	2,82 %
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)												BW		
	17		Entretien et réparations													930	0,94 %
	18		Personnel intérimaire													25	0,03 %
	19		Petit outillage (11)													785	0,80 %
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité													281	0,28 %
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													2 871	2,91 %
	22		Primes d'assurances													834	0,85 %
	23		Frais de véhicules (12)													6 235	6,32 %
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)													495	0,50 %
	25		Charges sociales personnelles (13)												BT	12 349	
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès													654	0,66 %
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													4 087	4,14 %
	28		Frais d'actes et de contentieux														
29		Cotisations syndicales et professionnelles												BY	391	0,40 %	
30		Autres frais divers de gestion													766	0,78 %	
31		Frais financiers (14)												BN	259	0,26 %	
32		Pertes diverses (15)												BP	8	0,01 %	
33		TOTAL (lignes 8 à 32)												BR	51 558	52,24 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MANDAT. JUDIC. A LA PROTECTION DES MAJEURS**


N° SIRET

50 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	47 213	47,84 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	187	0,19 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	621	0,63 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	48 021	48,66 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	895	0,91 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	29	0,03 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 346	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		3 361	3,41 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	1 790	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	225			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 285	4,34 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	43 736	44,32 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)						
		T		X			14 812				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES – MANDAT. JUDIC. A LA PROTECTION DES MAJEURS

 2019		Tranche n° 1		Tranche n° 2		Tranche n° 3	
		de 0 € à 76 251 €		de 76 252 € à 116 480 €		de 116 481 € à 325 993 €	
		17 Adhérents		17 Adhérents		16 Adhérents	
RECETTES	Recettes encaissées	50 829	100,00 %	93 640	100,14 %	158 071	100,00 %
	A déduire : Débours payés Honoraires rétrocedés			129	0,14 %		
	Montant net des Recettes	50 829	100,00 %	93 511	100,00 %	158 071	100,00 %
	Produits financiers	1		6	0,01 %	6	
	Gains divers	82	0,16 %	- 12		159	0,10 %
TOTAL RECETTES		50 912	100,16 %	93 504	99,99 %	158 236	100,10 %
DÉPENSES	Achats	15	0,03 %	44	0,05 %	15	0,01 %
	Salaires nets	205	0,40 %	5 345	5,72 %	15 904	10,06 %
	Charges sociales sur salaires	99	0,19 %	2 183	2,33 %	8 353	5,28 %
	Taxe sur la Valeur Ajoutée						
	Contrib. Économique Territoriale	285	0,56 %	223	0,24 %	406	0,26 %
	Autres impôts	252	0,50 %	869	0,93 %	1 635	1,03 %
	CSG déductible	2 073	4,08 %	3 074	3,29 %	4 839	3,06 %
	Loyers et charges locatives	597	1,17 %	2 444	2,61 %	5 287	3,34 %
	Location de matériel et mobilier	269	0,53 %	428	0,46 %	1 303	0,82 %
	- Entretien et réparations	515	1,01 %	1 336	1,43 %	835	0,53 %
	- Personnel intérimaire	68	0,13 %				
	- Petit outillage	365	0,72 %	1 036	1,11 %	927	0,59 %
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	147	0,29 %	302	0,32 %	443	0,28 %
	- Honoraires non rétrocedés	1 269	2,50 %	2 631	2,81 %	4 782	3,03 %
	- Primes d'assurances	536	1,05 %	838	0,90 %	1 156	0,73 %
	TOTAL T.F.S.E.	2 901	5,71 %	6 144	6,57 %	8 143	5,15 %
	- Frais de véhicules	4 856	9,55 %	6 549	7,00 %	7 484	4,73 %
	- Autres frais de déplacements	455	0,90 %	457	0,49 %	521	0,33 %
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLAC.	5 311	10,45 %	7 006	7,49 %	8 005	5,06 %
	- Charges sociales Obligatoires	7 924	15,59 %	13 522	14,46 %	23 286	14,73 %
	- Charges sociales Facultatives						
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	7 924	15,59 %	13 522	14,46 %	23 286	14,73 %
	- Frais de réception, représ.	638	1,26 %	247	0,26 %	1 084	0,69 %
- Fournitures de bureau, doc...	2 431	4,78 %	3 801	4,06 %	6 199	3,92 %	
- Frais d'actes et contentieux							
- Cotisations syndicales et prof.	349	0,69 %	508	0,54 %	308	0,19 %	
- Autres frais divers de gestion	262	0,52 %	735	0,79 %	1 297	0,82 %	
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	3 681	7,24 %	5 292	5,66 %	8 888	5,62 %	
Frais financiers	130	0,26 %	114	0,12 %	537	0,34 %	
Pertes diverses			3		22	0,01 %	
TOTAL DÉPENSES	23 742	46,71 %	46 691	49,93 %	86 623	54,80 %	
RÉSULTAT	Excédent	27 170	53,45 %	46 813	50,06 %	71 613	45,30 %
	Plus-values à court terme					584	0,37 %
	Divers à réintégrer	422	0,83 %	256	0,27 %	1 204	0,76 %
	Bénéfice SCM						
	Frais d'établissement						
	Dotations aux amortissements	352	0,69 %	380	0,41 %	2 010	1,27 %
	Moins-values à court terme					90	0,06 %
	Divers à déduire			2 222	2,38 %	8 003	5,06 %
	Déficit SCM						
	RÉSULTAT	27 240	53,59 %	44 466	47,55 %	63 298	40,04 %
Kilométrage moyen		11803 km		15950 km		17354 km	